

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**12 Mars 2015, 20h30**

**Date de convocation :** le 6 mars 2015

**Date d'affichage :** le 7 mars 2015

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 22

Présents : 19

Procurations : 0

Votes : 20

Le 12 mars 2015, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

**Etaient Présents :**

Marie-Madeleine AUTRET, Jean-Louis MORICE, Chantal GALATI, , Lionel JARRIÉ, Régis SAUDUBRAY, Laurent FOURMOND, Mathilde SAULNIER, Michèle DESSEIGNE, Stéphanie MEISSER-MENARD, Pascal LINEY, Jacques LIONS, Alain MARTIN, Michel MONTREUIL, Didier REAUTÉ, Annick NAVEAU, Alain LANCELEUR, Magali COMPAIN, Fabien FISSON, Marie-Claire GAUTIER

**Etaient absents, excusés :** Patricia GUILLOCHON-BRION, Fanny LAINEY, Véronique OGÉ

**Secrétaire :** Magali COMPAIN

✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2015.19- Informations diverses**

- ✓ *Parution de l'arrêté préfectoral portant modifications statutaires de la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen*

Vu l'arrêté préfectoral n°2015026-0001 du 26 janvier 2015, les zones d'activités des Halandières (parcelles YH 66, 69, 70, 90, 92 et 95) et du Tertre (parcelles YL 109, YM 313 et YM 315) sont déclarées d'intérêt communautaire.

- ✓ *Organisation Garderie ALSH Vacances de printemps*

Après avoir constaté l'absence d'enfants sur la tranche horaire 7H00 – 7H40, lors des dernières vacances, Monsieur le Maire soumet la révision des horaires d'ouverture de la garderie. L'ouverture de la garderie à 7H30 est retenue pour les prochaines vacances de Printemps.

**2015.20 - Délégations marchés publics : décisions du maire et des adjoints**

Sans objet

**2015.21 – Délégation du droit de préemption urbain**

Sans objet

**2015.22 - Comptes de gestion et comptes administratifs des budgets de la commune**

2015.22.1 - Approbation des comptes de gestion 2014 :

commune, service d'assainissement, lotissement La Paluelle, zone d'activité Le Tertre

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de

recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,  
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant que les opérations de dépenses et de recettes ont été régulièrement effectuées.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.22.2 - Comptes administratifs 2014 : commune, service d'assainissement, lotissements communaux d'habitation, zone d'activité Le Tertre

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Montreuil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Morice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**service d'assainissement - compte administratif 2014**

**résultat de l'exercice**

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	537 756,96	470 854,77	1 008 611,73
	1-recettes nettes	91 519,56	66 504,81	158 024,37
dépenses	prévis budg totales	91 700,00	470 854,77	562 554,77
	3-dépenses nettes	29 282,60	92 913,04	122 195,64

<b>résultat de l'exercice</b>				
	<b>1-3 excdt(+) ou déficit(-)</b>	<b>62 236,96</b>	<b>-26 408,23</b>	<b>35 828,73</b>

**résultat d'exécution du budget (hors RAR)**

	résultat a la clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture
investissement	69 132,22	0,00	62 236,96	<b>131 369,18</b>
fonctionnement	391 354,77	0,00	-26 408,23	<b>364 946,54</b>
<b>total</b>	<b>460 486,99</b>	<b>0,00</b>	<b>35 828,73</b>	<b>496 315,72</b>

**restes à réaliser**

recettes	2-restes à réaliser	0,00	0,00
dépenses	4-restes à réaliser	0,00	0,00
<b>2-4 excdt(+) ou déficit(-)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**résultat d'exécution du budget avec RAR**

résultat de clôture			496 315,72
RAR			0,00
<b>Total disponible</b>			<b>496 315,72</b>

**Zone d'activité "le Tertre" - compte administratif 2014**

**résultat de l'exercice**

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	82 977,00	111 497,07	194 474,07
	1 recettes nettes	82 976,01	111 486,58	194 462,59
dépenses	prévis budg totales	82 977,00	111 497,07	194 474,07
	3 dépenses nettes	82 976,01	111 486,14	194 462,15
<b>résultat de l'exercice</b>				
<b>1-3</b>	<b>excdt(+) ou déficit(-)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,44</b>	<b>0,44</b>

**résultat d'exécution du budget (hors RAR)**

	résultat à la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement	0,00		0,00	<b>0,00</b>
fonctionnement	0,04	0,00	0,44	<b>0,48</b>
<b>total</b>	<b>0,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,44</b>	<b>0,48</b>

**Lotissement La Paluelle - compte administratif 2014**

**résultat de l'exercice**

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	292 000,00	292 010,00	584 010,00
	1 recettes nettes	96 660,41	96 660,41	193 320,82
dépenses	prévis budg totales	292 000,00	292 010,00	584 010,00
	3 dépenses nettes	96 660,41	96 660,41	193 320,82
<b>résultat de l'exercice</b>				
<b>1-3</b>	<b>excdt(+) ou déficit(-)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**résultat d'exécution du budget**

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
fonctionnement	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**COMMUNE de Noyen sur Sarthe - compte administratif 2014**

**résultat de l'exercice**

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	1 857 707,34	2 864 628,67	4 722 336,01
	1-recettes nettes	1 032 562,24	2 434 134,13	3 466 696,37
dépenses	prévis budg totales	1 831 109,44	2 864 628,67	4 695 738,11
	3-dépenses nettes	889 341,86	1 814 291,72	2 703 633,58

<b>résultat de l'exercice</b>				
<b>1-3</b>	<b>excéd(+)- ou déficit(-)</b>	<b>143 220,38</b>	<b>619 842,41</b>	<b>763 062,79</b>

**résultat d'exécution du budget (hors RAR )**

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement commune	- 347 360,88 €	0,00	143 220,38	-204 140,50
fonctionnement commune	1 167 540,44	545 471,77	619 842,41	1 241 911,08
<b>total</b>	<b>820 179,56</b>	<b>545 471,77</b>	<b>763 062,79</b>	<b>1 037 770,58</b>

**restes à réaliser**

2-recettes investissement		96 000,00		96 000,00
4-dépenses investissement		107 434,92		107 434,92
<b>2-4</b>	<b>excéd(+)- ou déficit(-)</b>	<b>-11 434,92</b>		<b>-11 434,92</b>

**résultat d'exécution du budget avec RAR**

résultat de clôture				1 037 770,58
RAR				-11 434,92
<b>Total disponible</b>				<b>1 026 335,66</b>

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2015.23 – Construction d'un bâtiment à usages partagés, dont le Relais Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire propose de réfléchir à la construction d'un bâtiment destiné, en partie, au Relais d'Assistantes Maternelles sur la commune. La Communauté de communes de LBN, ayant la compétence Petite Enfance, est chargée d'organiser le fonctionnement du Relais, avec l'accueil hebdomadaire d'un agent communautaire le jeudi matin.

Actuellement les locaux de la garderie municipale sont mis à disposition de cette activité, qui propose aux assistantes maternelles des temps d'échanges et de rencontres pratiques.

Situé à proximité de la garderie, conçu en modulaire, le nouveau bâtiment serait composé d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> environ, organisé en un bureau, une pièce de vie, une salle de motricité, un local à poussettes et des sanitaires.

La question du maître d'ouvrage se pose ainsi : s'il s'agit de LBN, le montage financier sera très fortement soutenu par des participations de l'Etat (CAF et DETR) ; s'il s'agit d'un programme Noyennais, les subventions seront plus rares.

Lionel Jarrié remarque la pertinence de conserver un même ensemble foncier et bâti appartenant à la commune, pour des usages partagés, avec d'autres projets noyennais.

Chantal Galati confirme ce choix stratégique afin d'inciter, dans l'avenir, la Communauté de communes à s'engager dans le projet de « Maison des associations.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'étude du projet.

#### **2015.24 - Questions diverses**

- ✓ Représentation au conseil d'administration du collège Marcel Pagnol de Noyen

En vertu de la parution du décret n°22014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, un élu communautaire est invité à siéger aux réunions du Collège Marcel Pagnol. Monsieur le Maire propose qu'il s'agisse à la fois d'un élu Noyennais et communautaire. Véronique Ogé sera sollicitée pour cette raison.

- ✓ *Organisation des permanences des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars*

La séance est levée à 10H20

**La prochaine réunion du conseil municipal  
se tiendra le jeudi 9 avril 2015 à 20H30.**

M. MORICE

M. MARTIN

Mme AUTRET

M MONTREUIL

Mme GUILLOCHON-BRION (absente)

M. LINEY

M. FISSON

Mme NAVEAU

M. FOURMOND

Mme OGÉ (absente)

Mme GAUTIER

M. LIONS

Mme GALATI

Mme COMPAIN

Mme SAULNIER

M. JARRIE

M SAUDUBRAY

M. LANCELEUR

Mme DESSEIGNE

Mme MEISSER-MENARD

Mme LAINEY (absente)

M. REAUTE